

Forme d'étude à temps partiel Bachelor Soins Infirmiers (BSI TP)
1ère année
Année Académique 2026-2027
Semestre 2 (semestre printemps)



Légende

	Temps libre		Temps de formation		Vacances		Examen
			Enseignements interprofessionnel + JIP				
			Période de formation pratique	L: Lundi	M: mardi	Me: mercredi	J: jeudi
				V: vendredi	S: samedi	F: férié	

Sous réserve de modifications

Mois	février		mars				avril				mai				
Semaine	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
Répartition du temps de formation															
% Temps de formation	60	80	60	60	40	0	60	60	60	60	40	60	60	60	60
Jours de formation	Me / J / V	Me / J / V / S	Me / J / V	Me / J / V	Me / J / F		Me / J / V	Me / J / V	Me / J / V	Me / J / V	Me / F / V	Me / J / V	Me / J / V	Me / J / V	
% Temps libre	40	20	40	40	60	100	40	40	40	40	60	40	40	40	40

Mois	juin				juillet					août				septembre	
Semaine	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
Répartition du temps de formation															
% Temps de formation	60	60	60	60	60	60	60	0	0	0	0	100	100	0	60
Jours de formation	cf. lieu de la pratique professionnelle (institution de soins)											L/M/Me/J/V	L/M/Me/J/V		Me/J/V
% Temps libre	40	40	40	40	40	40	40	100	100	100	100	0	0	100	40

Commentaires:

Répartition du temps de formation

Jours de formation

Planification semestrielle

Vacances

Examen

Période de formation pratique

Le calendrier du 2ème semestre indique, par semaine, la répartition du temps entre la présence de l'étudiant.e en formation BSI et son temps libre.

Le temps de formation au 2ème semestre concerne les cours, la période de formation pratique et les temps d'étude.

Les jours de formation BSI sont planifiés sur des journées entières, en principe 3 jours par semaine : mercredi, jeudi, vendredi sauf aménagement particulier.

L'année académique est subdivisée en 2 semestres. Le 2ème semestre débute en semaine 8 et se termine en semaine 37.

Au 2ème semestre, l'étudiant.e bénéficie de 5 semaines de vacances.

Le calendrier indique les semaines d'examen de validation, remédiation et répétition selon modules et situation pédagogique de l'étudiant.e

Le calendrier indique les semaines de la période de formation pratique.

Le temps de formation hebdomadaire en période de formation pratique est de 60% (3 jours entiers / semaine). Les jours sont convenus avec le lieu d'exercice de la pratique professionnelle (institution de soins)